



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Décembre 2016

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le 22 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 Décembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON – M. FAGONT – Mme SOARES - M. FLOQUET - M. MARTINEZ Mme SIMEON – Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT - Mme MAHAUT – M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

Mme BALICHARD	à Mme CHETTOUH
Mme ALAPETITE	à Mme GUILLEMAT
M. THABEAU	à M. FAGONT
M. ESPINASSE	à M. PRADIER
Mme BEURIOT	à Mme SOARES

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20h05

M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2016 qui est adopté à l'unanimité sans modification.

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation des rapports d'activités 2015 de Clermont Communauté

M. Le Maire présente l'ensemble des rapports d'activités, projetés sur écran :

- Rapport d'activités général
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport sur le service d'Assainissement communautaire

Il fait ressortir les points essentiels, et en effectue une synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports de l'EPIC.

Présentation du rapport d'activités 2015 sur la qualité et le prix de l'Eau

M. Le Maire poursuit en détaillant ce rapport

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport

Présentation du rapport d'activités 2015 du SIEG

M. Le Maire continue par la présentation de ce document

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport

ADMINISTRATION GENERALE - COMMUNAUTE URBAINE

Adhésion à la Convention du service commune « Direction des Espaces Publics et de la Proximité (DEPP) »

M. Le Maire rappelle qu'en complément du transfert obligatoire des compétences à la Communauté Urbaine, les Elus d'Aulnat ont souhaité mutualiser les activités d'entretien des espaces publics. Un service commun a été créé par Clermont Communauté à cet effet. Il sera déconcentré au niveau du Pôle de proximité Aulnat-Lempdes-Pont du Château. Il est proposé d'approuver l'adhésion à ce service commun par l'autorisation donnée au Maire d'en signer la convention.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce service commun et autorise M. Le Maire à signer cette convention

Compétence « Eau et Assainissement » - mise en place d'une convention de continuité de service public

M. Le Maire explique que la compétence « Eau et Assainissement » passera à la Communauté Urbaine au 1er janvier 2017.

Ce transfert pose des problèmes pratiques d'application pour assurer la continuité des services dès le 1er janvier 2017.

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine conventionne les communes afin qu'elles continuent à assurer le fonctionnement du service « Eau et assainissement », via la signature de conventions jusqu'au 31/08/2017 de continuité de service public.

Le Conseil Municipal adopte la convention de continuité de service public, mise en place par la Communauté Urbaine, telles que présentée ci-dessus.

Compétence assainissement : vote de la part communale de la surtaxe d'assainissement

M. Le Maire expose que dans le cadre de cette convention de gestion, il revient à la commune d'élaborer le budget Assainissement 2017, et d'en assurer l'exécution jusqu'au 31/08/2017.

A ce titre, il est nécessaire de fixer la part communale de la surtaxe, qui sera reprise par délibération communautaire début 2017.

Au vu de l'équilibre des deux sections le montant de cette surtaxe a été débattu en Bureau municipal.

Le Conseil Municipal décide de fixer la part communale de la surtaxe d'assainissement à 0,83 €.

Suppression des postes liés au transfert des agents à la Communauté Urbaine

M. Le Maire continue en indiquant que dans le cadre du transfert de compétence à la CU, 9 agents communaux sont transférés de plein droit au 1^{er} Janvier 2017, et 1 agent dans le cadre de la création du service commun « Gestion des Espaces publics ».

Il convient de supprimer du tableau des effectifs les postes correspondant au 1^{er} Janvier 2017

Le Conseil Municipal vote les suppressions de postes, actées par le CT du 12 décembre 2016, selon le tableau ci-dessus présenté.

ADMINISTRATION GENERALE - GARANTIE D'EMPRUNT

Règlement intérieur

Mme Siméon explique que le Conseil départemental a décidé de plafonner à compter du 1er Janvier 2017 son niveau de garantie d'emprunt à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui ne couvre pas les besoins.

Clermont Communauté propose un règlement intérieur définissant la répartition de prise en charge suivante :

Prise en charge par la Communauté Urbaine : 60%

Prise en charge par le Commune : 40%

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de la garantie d'emprunt selon les modalités présentées.

ADMINISTRATION GENERALE - RECENSEMENT

Rémunération complémentaire des agents recenseurs

Mme Mandon indique que le niveau de rémunération voté par le Conseil Municipal du 15 novembre 2016 pour les agents recenseurs, dans le strict respect de l'enveloppe remboursée par l'Etat, semblait pour les Elus trop limité.

Les Elus souhaitent donc le compléter avec les modalités suivantes :

- Montant forfaitaire de 300 euros bruts
- Versement en une fois si l'opération de collecte est intégralement effectuée.

Le Conseil Municipal adopte une rémunération complémentaire pour les agents recenseurs selon les critères ci-dessus

ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS DU MAIRE

Mme Mandon détaille les décisions prises par le Maire en délégation permanente du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend, sans observation, connaissance de ces décisions.

FINANCES

Budget principal – virement de crédits n°11 : Affectation du résultat 2015 et virement de crédits

Mme Siméon indique qu'il est nécessaire d'affecter le résultat constaté en dépenses, en priorité sur le projet Pôle Enfance.

De plus, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour une régularisation d'écritures du compte 16.

Le Conseil Municipal valide les opérations d'affectation du résultat 2015 et la régularisation du compte 16.

Budget principal – virement de crédits n°12 : Illumination de Noël

Mme Siméon poursuit en expliquant qu'il est envisagé de signer une convention avec le SIEG pour la mise en œuvre des illuminations de Noël.

Le montant prévisionnel de la dépense n'ayant pas été inscrit sur la bonne ligne budgétaire, il est proposé un virement de crédits.

Le Conseil Municipal valide la régularisation des écritures.

Budget principal – virement de crédits n°13 : Régularisation de comptes

Mme Siméon continue en indiquant qu'il est nécessaire de faire une régularisation d'écriture des comptes 215231, 21532 vers le compte 21538.

Le Conseil Municipal valide la régularisation de comptes ci-dessus.

Budget principal – virement de crédits n°14 : Site Internet

Mme Guillemat expose que la Commission Communication propose des évolutions du site internet de la commune, nécessitant un virement de crédits de 2.470 euros.

Le Conseil Municipal valide ce virement de crédits

Budget principal – virement de crédits n°15 : Clôture des Jardins communaux

M. Pradier indique qu'il est nécessaire, vu son état, de remplacer la clôture de ces jardins. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un virement de crédit de 23 750 euros.

Le Conseil Municipal valide le virement proposé.

Budget principal – virement de crédits n°16 : Trop perçu CAF

Mme Pironin explique que, suite au droit calculé pour le RAM au titre de l'année 2015, qui a vu ses activités remaniées, la commune a reçu un trop-perçu.

Il est nécessaire de le régulariser, à hauteur de 1 530 euros.

Le Conseil Municipal adopte l'écriture ci-dessus présentée.

Autorisation d'engagement des dépenses pour le 2017

Mme Siméon indique qu'afin d'assurer la continuité des opérations et des services, il convient d'autoriser l'engagement des dépenses dès le 1^{er} Janvier 2017 dans le cadre des plafonds définis par le CGCT.

Le Conseil Municipal adopte l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater, entre le 1er janvier 2017 et la date du vote du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

L'engagement des dépenses de fonctionnement est validé à hauteur des crédits inscrits en 2016.

Régulation tarif ALSH

Mme Pironin explique que la CAF demande depuis 2012 à la commune la mise en place d'une tarification dans l'extrascolaire avec QF et d'une cotisation annuelle par famille de 1 euro pour remplacer les bons vacances versés par la CAF.

Cette cotisation permet à la commune de bénéficier du soutien financier du dispositif « Accès Cible ».

Le Conseil Municipal adopte la cotisation spécifique de 1 euro, au titre de l'année 2016/2017.

FINANCES – Budget Assainissement

Budget Annexe – virement de crédits n°3 : Affectation du résultat 2015 et virement de crédits

Mme Siméon détaille cette question, en précisant qu'il est nécessaire d'inscrire les dépenses correspondantes aux reprises de résultats constatées par délibération du 22 Juin 2016.

Il est également nécessaire de reprendre une écriture d'ordre concernant les amortissements.

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du Résultat 2015 et les crédits supplémentaires, définis par les écritures présentées.

SERVICES TECHNIQUES

Convention de financement SIEG

M. Bernard expose que le SIEG nous propose une convention de financement pour la réalisation des illuminations de Noël, avec prise en charge de 50% sur une partie du montant des travaux, et 20% sur le dépassement du plafond.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de financement, portant sur les modalités des illuminations de Noël, avec le SIEG.

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 22 Décembre 2016

URBANISME

Nomination résidence Auvergne Habitat – place de la Paix

M. Martinez explique qu'il est nécessaire de nommer le projet d'Auvergne Habitat en cours d'achèvement.

La Commission d'Urbanisme propose la nomination suivante : « Résidence Les Granges »

Le Conseil Municipal décide de retenir ce nom.

PERSONNEL

Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe

M. Floquet indique que dans le but d'assurer la continuité du fonctionnement du Relai Assistante Maternelle en l'absence de sa responsable en congé de longue durée, il est proposé de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps non complet (31,5/35ème) à compter du 1er janvier 2017.

Ce poste pourra être occupé par un contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal valide la création de ce poste.

Création d'un poste non permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet

Mme Pironin précise que suite à la décision de la Commission Enfance/ Jeunesse du 13/12/2016, il est proposé la création d'un poste non permanent d'Adjoint d'Animation à 31,5/35ème à compter du 1er Janvier 2017 jusqu'au 4 Août 2017.

Le Conseil Municipal adopte la création de ce poste

QUESTION DIVERSE

Avenant à la convention SEMERAP pour le contrôle des poteaux Incendie

Mme Siméon explique qu'afin de faciliter la gestion administrative de cette convention, la SEMERAP propose un avenant remplaçant la notion de reprise annuelle de la convention par celle de « tacite reconduction ».

Le Conseil Municipal adopte l'avenant à la convention SEMERAP

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h55
